



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2019.

*Le général, commandant adjoint  
de la région de gendarmerie d'Occitanie,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*  
J.-V. LETTERMANN